



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS N° 2017-497-4, 2017-498-26, 2017-498-27 et 2025-625

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, avis-vous est donné que les règlements suivants :

- **Règlement n° 2017-497-4** modifiant le règlement de lotissement n° 2017-497 visant à modifier ou ajouter certaines dispositions relatives aux lots, à la cession pour un accès public à un lac ou un cours d'eau et à la modification d'une voie de circulation dérogatoire protégé par droits acquis
- **Règlement n° 2017-498-26** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 visant à remplacer la zone habitation H-04 par une zone commerciale et d'y permettre l'usage de « résidence de tourisme »
- **Règlement n° 2017-498-27** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 nécessaire pour assurer la conformité des dispositions relatives aux zones à fortes pentes du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement modifié
- **Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2025-625**

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février ou du 19 mars 2025, **sont entrés en vigueur le 11<sup>e</sup> jour d'avril 2025**, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 2025

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 23<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 2025

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier